



Montpellier, le mardi 24 octobre 2017

Communiqué de presse

Communiqué de presse

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Evacuation du squat du domaine de la Figuières sur la commune de Rieussec

Un groupe de squatteurs occupe sans droit ni titre le domaine de la Figuières situé sur la commune de Rieussec depuis le mois de septembre 2016.

Constitué d'une vingtaine de personnes soutenues par des structures associatives locales, ils se revendiquent comme « Collectif du Domaine de la Figuières » et se sont répartis dans les différents bâtiments, et sur les terres avoisinantes avec quelques animaux domestiques.

Le propriétaire a tenté à plusieurs reprises pendant plus de 9 mois de les convaincre de quitter les lieux, en vain. Il souhaite reprendre possession du domaine pour pouvoir le vendre à un acquéreur prêt à y développer un projet économique sérieux.

Aussi, devant la persistance du refus de quitter les lieux, le propriétaire a saisi le juge des référés du tribunal d'Instance de Béziers en mai 2017.

Par ordonnance de référé du 19 septembre 2017, le juge a ordonné aux squatteurs de quitter les lieux dans le délai d'un mois, à compter de la signification de l'acte, ce qui a été fait par voie d'huissier le 21 septembre 2017.

Les squatteurs ayant maintenu leur refus de quitter les lieux à l'issue du délai imparti par le juge, le sous préfet de Béziers a été requis par l'huissier en charge de l'exécution de la décision de justice aux fins d'accord du concours de la force publique, pour permettre l'évacuation des lieux.

L'huissier a fait une ultime tentative le lundi 23 octobre.

Le sous-préfet de Béziers a reçu, à leur demande, le lundi 23 octobre à 17h une délégation représentante du groupe de squatteurs à la sous-préfecture, dans un souci d'obtenir un départ volontaire

Contact presse : Service départemental de la communication interministérielle
04 67 61 61 25 - pref-communication@herault.gouv.fr

Site internet : www.herault.gouv.fr



Devant le refus des occupants, le concours de la force publique a été accordé et l'opération s'est déroulée le 24/10/2017, avec l'appui de la compagnie de la gendarmerie nationale de Béziers et le renfort d'un escadron venant de Nîmes.

- Une quinzaine de personnes ont été évacuées.

L'opération s'est déroulée dans le respect du droit et a permis au propriétaire de reprendre possession de son domaine.

Le sous-préfet déplore qu'il ait été nécessaire de déployer de tels moyens, qui ont un cout important pour le contribuable au seul motif qu'un groupe d'individus ne respectent pas les lois de la République.